

# Arras

## Communauté Urbaine



### BUDGETS PRIMITIFS

EXERCICE 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport synthétise les éléments fournis pour l'ensemble des budgets dans le document comptable officiel.

#### **Budgets concernés – Budget Principal et 8 budgets annexes :**

- Budget Bâtiment
- Budget ZAC
- Budget Quartiers Vauban
- Budget Transport
- Budget Centre Aqualudique
- Budget Ordures Ménagères
- Budget Assainissement
- Budget Eau

## PREAMBULE :

**NOTA : Considérant que le vote du budget primitif 2020 intervient en décembre 2019, les résultats issus de l'exercice 2019 ne sont pas repris dans le cadre du présent BP, tout comme les reports issus de 2019. Ils le seront dans le cadre du Budget Supplémentaire à intervenir en juin 2020.**

La construction budgétaire 2020 intègre les différents paramètres suivants :

### **CEUX LIÉS AU CONTEXTE :**

#### ➤ Les paramètres exogènes :

- Bien que l'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement soit prévue de manière quasi constante dans le Projet de Loi de Finances pour 2020 (PLF), les hausses internes s'agissant de la Dotation de Solidarité Rurale (+90M€) et de la Dotation de Solidarité Urbaine (+90M€) seront, comme chaque année, financées via une ponction sur la dotation forfaitaire des Communes et la Dotation de compensation des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale). La dotation de compensation, qui est l'une des composantes de la DGF des EPCI, sera donc une nouvelle fois impactée à la baisse. Pour la CUA, cette baisse est estimée à -225K€.
- La DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) intégrée depuis 2018 dans les variables d'ajustement connaîtra également pour sa part une nouvelle baisse estimée pour 2020 à -71K€.
- En ce qui concerne l'enveloppe destinée à compenser la perte de ressources des collectivités concernées consécutivement au changement du seuil d'assujettissement au VT (9 à 11 salariés), celle-ci est amputée de moitié dans le PLF 2020 car intégrée aux variables d'ajustement. La perte estimée pour la CUA pour 2020 est de -67K€.
- Le maintien de l'enveloppe FPIC pour 2020 à 1 milliard d'euros et le maintien du relèvement du seuil de prélèvement à 14% contre 13,5% des recettes de l'ensemble intercommunal issu de la Loi de Finances pour 2019.
- Sur de la fiscalité ménages et entreprises :  
Le Projet de Loi de Finances pour 2020 acte de la suppression de la TH pour les 20% de contribuables restants et ce de manière lissée de 2021 à 2023, via une diminution de l'imposition par tiers (30% en 2021, puis 65% en 2022 et 100% en 2023)  
Eléments pris en compte pour les prévisions des bases fiscales de 2020 :
  - Revalorisation des bases cadastrales TH bloquée à + 0,9%
  - Sur les autres bases, revalorisation forfaitaire selon l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisée) estimée +1,1% (la variation de l'IPCH de nov.2019/nov.2018 n'étant pas encore connu)
  - Evolution prévisionnelle des bases des locaux professionnels concernés par la Révision des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels évaluée à +0,2%.

#### ➤ Les paramètres endogènes :

- Aucun transfert de compétences ou d'élargissement du territoire n'est intervenu en 2019 et ne devrait intervenir en 2020, rendant plus aisées les comparaisons de budget à budget
- La prise en compte de l'évolution de nos bases entreprises intervenues en 2019 et des produits issus de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

### **CEUX LIÉS A NOS OBJECTIFS :**

- Contenir les dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2019
- Maintien du niveau de solidarité envers les communes : enveloppe DSC constante pour un montant de 6,1M€
- Maintenir l'enveloppe des subventions aux associations à son niveau 2019 : 2,651M€
- Pas de hausse de taux sur la fiscalité des ménages en 2020
- Pas de hausse du taux sur la fiscalité des entreprises en 2020
- Pas de hausse du taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) en 2020
- Taux de VT stable fixé à 1%
- Maintenir la capacité de désendettement inférieure à 8 ans sur le Budget Principal et le Budget Transport et à 15 ans (objectif 12 ans) sur le Budget Assainissement et le Budget Eau.

**BESOIN D'EMPRUNT prévisionnel sur 2020 : (hors prise en compte des Résultats de N-1)**

- Budget Principal : 12,5 millions €
- Budget Transport : 1,6 millions €
- Budget Assainissement : 0,85M€ dont 0,5M€ d'avances remboursables à 0% émanant de l'Agence de l'Eau
- Budget Eau : 0,25 M€

Aussi, le besoin de financement prévisionnel, tel que défini au 2° de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (« 2°- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. ») s'établit de manière prévisionnelle et tous budgets confondus à 6,1M€.

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020****BUDGET PRINCIPAL****I – LE BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>Recettes d'ordre</b>	
	Amort.	8 260 376	Amort.	2 537 600
	Vir. vers sect. Invest.	11 960 592		
	<b>Dépenses Réelles</b>	<b>66 568 614</b>	<b>Recettes Réelles</b>	<b>84 251 982</b>
	<b>86 789 582</b>	=	<b>86 789 582</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>Recettes d'ordre</b>	
	Amort.	2 537 600	Vir. de la sect. Fonct.	11 960 592
	Op. patrimoniales	104 480	Amort.	8 260 376
	<b>Dépenses d'équip. N</b>	<b>23 893 204</b>	Op. patrimoniales	104 480
			<b>Recettes d'équip. dt cessions</b>	<b>4 054 621</b>
	<b>Remb. Capital de la dette</b>	<b>7 245 400</b>	<b>Autres ress. (FCTVA, TA)</b>	<b>2 608 333</b>
	<b>Ligne de trésor. et caution</b>	<b>3 013 805</b>	<b>Emprunt prévisionnel</b>	<b>12 549 823</b>
	<b>Sub. équilibre bud. annexes</b>	<b>5 696 236</b>	<b>Ligne de trésor. et caution</b>	<b>3 002 500</b>
<b>Av. forfaitaire</b>	<b>50 000</b>			
	<b>42 540 725</b>	=	<b>42 540 725</b>	

Le budget primitif s'équilibre :

- en fonctionnement à 86 789 582 €
- et en investissement à 42 540 725 €

**II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL**

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2020 s'élèvent à 84 251 982€.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 66 568 614€.

FONCTIONNEMENT			
<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
<u>Charges à caractère général</u>	8 777 226		
<u>Reversements aux communes</u>	28 477 087	<u>Impôts et taxes</u> dt TH, TFB, TFFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNIGR, FPIC, Taxe de séjour, droit de place, AC ...)	63 620 932
dt AC = 22 409 671€			
dt DSC = 6 067 414€		<u>Dotations et subventions</u> (dt DGF, DCRTP, all. compensatrices)	18 883 127
<u>Autres reversement de fiscalité</u> Prélèv. FPIC, dégrev. TASCOM	434 421		
<u>Charges brutes de personnel et frais assimilés</u>	14 912 193		
<u>Versement subventions, SDIS et indemnités</u>	6 701 045	<u>Autres ressources</u> (refacturation MAD, remb. Divers personnel, produits des domaines, remboursement sinistres, produits exceptionnels ....)	1 717 923
dt subventions ass + MAD = 2 816 890€			
dt SDIS = 3 006 074€			
dt autres et indemnités = 878 081€			
<u>Charges financières</u> (intérêts dette)	1 998 319		
<u>Provisions pour risques</u>	40 000	<u>Reprises sur provisions</u>	30 000
<u>Equilibre des budgets annexes* et autres</u>	5 228 323		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>66 568 614</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>84 251 982</b>

\* Subventions d'équilibre au fonctionnement des budgets annexes :

Budget Transport	3 367 851
Budget Ordures Ménagères	967 669
Budget Quartiers Vauban	276 866
Budget C.Aqualudique	462 411

• COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

L'objectif fixé par la note de cadrage budgétaire était, s'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, de contenir l'évolution de ces dernières par rapport au BP 2019, notamment sur le chapitre 011 des charges à caractère général.

	<b>BP 2019</b>	<b>Prév.BP 2020</b>	<b>Variation BP20/19</b>
<b>Charges à caractère général</b>	<b>8 771 218</b>	<b>8 777 226</b>	<b>0,07%</b>
<b>Charges de personnel et assimilées</b>	<b>14 705 954</b>	<b>14 912 193</b>	<b>1,40%</b>
<b>Indemnités et autres</b>	<b>933 787</b>	<b>878 081</b>	<b>-5,97%</b>
<b>Reversement aux communes</b>	<b>28 477 087</b>	<b>28 477 087</b>	<b>0,00%</b>
<b>Fpic et autres reversements</b>	<b>483 475</b>	<b>434 421</b>	<b>-10,15%</b>
<b>Subventions aux associations</b>	<b>2 648 890</b>	<b>2 640 090</b>	<b>-0,33%</b>
<b>+ MAD</b>	<b>167 250</b>	<b>176 800</b>	<b>5,71%</b>
<b>SDIS</b>	<b>2 961 650</b>	<b>3 006 074</b>	<b>1,50%</b>
<b>Charges financières</b>	<b>2 111 215</b>	<b>1 998 319</b>	<b>-5,35%</b>
<b>Dépenses exceptionnelles</b>	<b>152 542</b>	<b>153 525</b>	<b>0,64%</b>
<b>Sub. Budget Annexe</b>	<b>4 128 726</b>	<b>5 074 798</b>	<b>22,91%</b>
<b>Transport</b>	2 409 338	3 367 851	39,78%
<b>Quartiers Vauban</b>	296 251	276 866	-6,54%
<b>Centre Aqualudique</b>	243 260	462 411	90,09%
<b>Ordures ménagères</b>	1 179 877	967 669	-17,99%
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>45 000</b>	<b>40 000</b>	<b>-11,11%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>65 586 794</b>	<b>66 568 614</b>	<b>1,50%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 1,50% par rapport au BP 2019.

Cette hausse prévisionnelle est essentiellement imputable à :

- L'augmentation des subventions de fonctionnement prévues pour équilibrer les budgets annexes, en hausse de 22,91%.

La subvention pour le Budget Transport est en hausse de 39,78%. Cela s'explique par l'augmentation des dépenses de fonctionnement du budget annexe ; les frais bancaires sont en augmentation du fait du nouvel emprunt contracté en 2019, la hausse des charges de personnel, et des opérations d'ordre d'amortissements des biens. De plus, le produit issu de la compensation pour changement du seuil d'assujettissement au VT (PLF 2020) est estimé en baisse.

La subvention versée au Budget Centre Aqualudique est estimée également à la hausse.

- Les charges de personnel sont en augmentation de 1,40%
- Les charges financières sont en diminution du fait d'un encours de dette stable et d'un coût de la dette en baisse.

Le premier poste de dépenses de fonctionnement du Budget Principal est celui des reversements aux communes via les Attributions de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité communautaire (DSC)

S'agissant des AC, l'enveloppe reste inchangée, étant donné qu'aucun transfert de compétence n'a été effectué en 2019.

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Evol.</b>
<b>AC</b>	<b>22 409 671</b>	<b>22 409 671</b>	<b>0%</b>
<b>DSC</b>	<b>6 067 414</b>	<b>6 067 414</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 477 085</b>	<b>28 477 085</b>	<b>0%</b>

S'agissant de la DSC, son montant sur 2019 avait été majoré de +206K€ afin de renforcer la solidarité auprès des communes ayant intégré la CUA en 2013 et 2017. L'enveloppe de 2019 est reconduite intégralement en 2020.

En ce qui concerne les dépenses de personnel et les frais assimilés, il s'agit ici des dépenses brutes de personnel sans retraitement des éventuelles refacturations de personnel mis à disposition auprès de certaines structures. Celles-ci évoluent sur le Budget Principal et de BP à BP de +1.40% et se répartissent de la manière suivante :

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Evol.</b>
<b>Masse salariale chargée</b>	<b>14 561 453,00</b>	<b>14 766 874,00</b>	<b>1,41%</b>
<b>Fonctionnement RH (médecine du Travail, pharmacie...)</b>	<b>90 710,00</b>	<b>89 500,00</b>	<b>-1,33%</b>
<b>SDIS Allocation vétérance</b>	<b>53 791,00</b>	<b>55 819,00</b>	<b>3,77%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 705 954,00</b>	<b>14 912 193,00</b>	<b>1,40%</b>

En ce qui concerne, le FPIC (Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), il convient de rappeler que la Communauté Urbaine d'Arras est bénéficiaire net en ce qui concerne ce dispositif. Elle est à la fois contributrice et bénéficiaire. Sa contribution au dispositif a été prévue avec une légère hausse, en fonction du prélèvement effectif intervenu en 2019.

<b>FPIC</b>	<b>Voté 2019</b>	<b>Prév.2020</b>
<b>Prélèvement</b>	<b>399 826</b>	<b>414 421</b>

Effectivement, le caractère figé de l'enveloppe de prélèvement national ne garantit nullement le même niveau individuel de prélèvement, considérant que les critères propres à chaque collectivité s'agissant du prélèvement peuvent évoluer d'une année sur l'autre.

La contribution au contingent incendie (SDIS), qui constitue une dépense obligatoire, a été prévue au BP 2020 à hauteur de 3 006 074€ par application de la contribution par habitant prévue par le SDIS pour 2020.

• COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

En matière de taux sur la fiscalité directe locale, **la volonté pour 2020 est de maintenir les taux inchangés, et ce, depuis 8 années consécutives :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 prév.	2020
TH	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%
TF	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%
TFNB	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%
CFE	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%

Le poste « impôts et taxes » est prévu à hauteur de 63.62M€ et est composé des ressources issues de la fiscalité locale et d'autres ressources :

Fiscalité locale	Prév.BP 2020	Diff. /BP2019	Evol./BP 2019	Autres	Prév.BP 2020	Diff. /BP2019	Evol./BP 2019
Impôts ménages	27,76M€	0,46M€	1,68%	Taxe de séjour	0,20M€	-0,05M€	-20,00%
CFE	14,90M€	1,12M€	8,17%	FPIC	1,24M€	-0,07M€	-5,38%
CVAE	8,30M€	0,7M€	9,21%	FNGIR	5,93M€	0,004M€	0,08%
TASCOM	1,80M€	-	0,00%	Autres (droit de place, AC nég.)	0,05M€	-0,007M€	-11,59%
IFER	0,87M€	0,028M€	3,34%	TCCFE	1,97M€	-0,03M€	-1,50%
GEMAPI	0,58M€	-	0,00%	TOTAL	9,39M€	-0,15M€	-1,61%
<b>TOTAL</b>	<b>54,21M€</b>	<b>2,31M€</b>	<b>4,45%</b>				

Les impôts ménages sont prévus en hausse, à hauteur de 27,76 M€, soit en légère hausse de +1,7% par rapport au BP 2019. Cette prévision prend en compte l'estimation de l'actualisation des bases en fonction de l'évolution de l'IPC (PLF 2020) : indexation forfaitaire de +0,9%.

Il convient d'observer la hausse prévisionnelle s'agissant de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Cette hausse prévisionnelle est basée sur une estimation d'encaissement de CFE 2019 plus importante que celle prévue au moment de l'élaboration du BP 2019. Ces estimations 2019 s'appuient sur une hausse des bases CFE au regard d'une part de l'indexation forfaitaire de 2019 de +2,2% qui s'est appliquée aux locaux professionnels non révisés, et d'autre part de la hausse des bases naturelles grâce à l'arrivée à imposition d'extensions d'entreprises ou d'implantations d'entreprises. Ces bases prévisionnelles ont ensuite été projetées en y intégrant une prévision 2020 de revalorisation forfaitaire pour les locaux non révisés (+1,1%) et une hausse naturelle de +0,6%.

Le poste « dotations et subventions » est prévu à hauteur de 18,88M€.

Dotations	Prév.BP 2020	Diff. /BP2019	Evol./BP 2019	Autres dotations/subventions	Prév.BP 2020	Diff. /BP2019	Evol./BP 2019
DGF	13,61M€	-0,25M€	-1,80%	Contrat adulte relais, ARS...	0,03M€	-0,005M€	-13,94%
Allo. Compensatrices	1,06M€	0,11M€	11,03%	Prestations ADS	0,22M€	0,001M€	0,46%
DCRTP	3,47M€	-0,09M€	-2,42%	Refacturation Tx Communes	0,05M€	-0,01M€	-16,67%
FCTVA (Fonct.)	0,02M€	-	0,00%	Atelier santé	0,015M€	-	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>18,16M€</b>	<b>-0,23M€</b>	<b>-1,25%</b>	Sub. SAGE, GEMAPI, COT	0,26M€	0,19M€	259,97%
				CAF - GDV	0,14M€	-0,01M€	-8,05%
				<b>TOTAL</b>	<b>0,72M€</b>	<b>0,16M€</b>	<b>29,89%</b>

La DGF est prévue à hauteur de 13,61M€, en baisse de -1,80% par rapport aux prévisions 2019. La Dotation de Compensation est en baisse régulière depuis quelques années car c'est par ce biais qu'ont été financées les hausses successives de la DSR et de la DSU au bénéfice des communes. En 2019, la dotation de compensation de la CUA est d'ailleurs passée pour la 1ère fois sous la barre des 10M€. La DCRTP, qui a été introduite dans les variables d'ajustement depuis 2018, a subi une première baisse en 2019 de -33K€, elle est prévue avec une nouvelle baisse de -71K€, afin de tenir compte de l'enveloppe une nouvelle fois prévue en minoration dans le PLF 2020.

Enfin, les autres ressources de ce budget comprennent pour 1,7M€ les refacturations de la masse salariale affectée aux budgets annexes Assainissement, Eau et Quartiers Vauban ou à d'autres organismes, les produits divers liés aux locations immobilières, les produits issus des aires d'accueil des Gens du Voyage, les redevances d'occupation du domaine public ....

- **L'ÉPARGNE BRUTE PRÉVISIONNELLE**

Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

Au budget primitif 2020, l'épargne brute prévisionnelle est de 17,7M€ soit une hausse de 1,1M€ par rapport au BP 2019.

### **III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b><u>DEPENSES REELLES</u></b>		<b><u>RECETTES REELLES</u></b>	
<b>Dépenses d'équipement</b> (20,204,21,23,26,27,45)	23 893 204	<b>Subventions d'investissement</b> (024, 13,27,45)	4 054 621
<b>Equilibre des budgets annexes</b>	5 696 236	<b>Autres dotations</b> (FCTVA, TLE/TA)	2 608 333
<i>dont Equilibre Budget C.Aqualudique</i>	165 689		
<i>dont Equilibre Budget Bâtiment</i>	1 786 126		
<i>dont Equilibre Budget ZAC</i>	2 145 980		
<i>dont Equilibre budget Quartiers Vauban</i>	1 598 441		
<b>Remboursement du capital de la dette</b>	7 245 400	<b>Besoin prévisionnel d'emprunt</b>	12 549 823
<b>Ligne de Trésorerie et caution</b>	3 013 805	<b>Ligne de Trésorerie et caution</b>	3 002 500
<b>Avances forfaitaires</b>	50 000		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>39 898 645</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>22 215 277</b>

- **COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'équipement prévues au Budget Principal s'élèvent à 23 893 204€ auxquelles s'ajoutent l'équilibre en investissement des budgets annexes (via subventions ou avances remboursables) pour 5 696 236€

Le remboursement de l'annuité en capital de la dette est prévu à hauteur de 7 245 400€.

- **COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les recettes prévues au BP 2020 se répartissent notamment entre :

- des subventions d'équipement (dont prévision de cessions de patrimoine) pour 4 054 621€.
- des ressources issues du FCTVA et de la Taxe d'aménagement pour 2 608 333€
- et le recours prévisionnel à l'emprunt pour 12,5M€

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGET TRANSPORT

I – LE BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET TRANSPORT DANS SES GRANDES MASSES

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>Recettes d'ordre</b>	
	Amort.	2 625 600	Amort.	612 627
	<b>Dépenses Réelles</b>	<b>13 443 616</b>	<b>Recettes Réelles</b>	<b>12 088 738</b>
			Subvention d'équilibre	3 367 851
		<b>16 069 216</b>	=	<b>16 069 216</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>Recettes d'ordre</b>	
	Amort.	612 627	Amort.	2 625 600
	Op. patrimoniales	50 000	Op. patrimoniales	50 000
	<b>Dépenses d'équip. N</b>	<b>4 323 500</b>	<b>Recettes d'équip. N</b>	<b>525 000</b>
	Fonds de roulement	24 473	Autres ress. (FCTVA)	800 000
	Remb. Capital de la dette	540 000	Emprunt prévisionnel	1 600 000
	Av. forfaitaire	50 000		
	<b>5 600 600</b>	=	<b>5 600 600</b>	

Le budget primitif du Budget Transport s'équilibre :

- en fonctionnement à 16 069 216€
- et en investissement à 5 600 600€

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORT

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2020 du Budget Transport s'élèvent à 15 456 589€, dont 3 367 851€ de subvention versée par le Budget Principal.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 13 443 616€.

FONCTIONNEMENT			
<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
<u>Charges à caractère général</u>	13 127 850	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	1 118 738
<u>Charges de personnel et frais assimilés</u>	110 980	Produits issus de la fiscalité (VT)	10 900 000
<u>Autres charges de gestion courante</u>	47 035	Subventions d'exploitation	3 367 851
<u>Charges financières</u> (intérêts dette)	146 751	Autres produits de gestion courante	67 500
<u>Charges exceptionnelles</u>	1 000	Produits exceptionnels	2 500
<u>Reversements de fiscalité</u>	10 000		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>13 443 616</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>15 456 589</b>

- **COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Le premier poste de dépenses de fonctionnement est celui des charges à caractère général pour **13 127 850€**. Ce poste reprend la contribution financière forfaitaire à verser à la société Artis qui exploite le réseau de transport de voyageurs et est prévue à 12,2M€. Cette contribution prend en compte toutes les évolutions intervenues sur le réseau ainsi que tous les nouveaux services proposés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le cadre du renouvellement de la DSP transport (Délégation de Service Public), à savoir : les lignes rurales, le service ACTIBUS (accès aux zones d'activités : ACTIPARC, ARTOIPOLE, ZI Est), le service NOCTIBUS, 2 nouveaux circuits proposés pour la Citadine, 2 nouvelles stations pour CITIZ et l'intégration du service TMRP.

Les charges financières sont en hausse et s'élèvent à 146 751€. Elles correspondent aux intérêts de la dette levée en 2018 et 2019 d'un montant respectivement de 2,9M€ et de 5,9M€ pour le financement des bus GNV et l'adaptation du dépôt Artis à la motorisation au gaz.

- **COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Le premier poste de ressources est celui du Versement Transport (VT) dont le montant prévisionnel s'élève à 10,9M€ par application du taux de 1%. Ce taux reste bien inférieur à celui appliqué sur d'autres territoires : SMT Artois Gohelle : 1,80% en 2018/ SMT du Douaisis : 1,80% depuis 2009 / CU de Dunkerque : 1,55% depuis 2011 / CU de Lille : 2% depuis 2011. A ces ressources de VT, s'ajoute la compensation prévisionnelle pour changement de seuil (9 à 11 salariés) évaluée à 67.5K€ (autres produits de gestion courante). Cette ressource est estimée à la baisse, le Projet de loi de Finances de 2020 prévoyant une amputation de près de la moitié de l'enveloppe dédiée à cette compensation.

1,12M€ sont prévus au budget 2020 au titre de la convention avec le Département pour le transport des scolaires.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement du Budget Transport, une subvention de fonctionnement du Budget Principal est prévue à hauteur de 3,37M€. Cette subvention d'équilibre permet par ailleurs de couvrir les dépenses d'amortissement nettes des subventions transférables, en hausse, conséquence des investissements importants portés par ce budget sur les exercices antérieurs.

Il convient de souligner que dans le cadre de l'exploitation du réseau de transport urbain, la société Artis, délégataire du service, perçoit directement les recettes liées aux tarifs appliqués aux usagers. Cette part reste relativement faible dans la mesure où l'usager ne règle qu'une partie infime du coût réel du transport public, de l'ordre de 1/9<sup>ème</sup>. Comme évoqué précédemment, le coût du service est majoritairement financé par les ressources issues du VT et par une subvention du Budget Principal.

### **III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET TRANSPORT**

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b><u>DEPENSES REELLES</u></b>		<b><u>RECETTES REELLES</u></b>	
<b><u>Dépenses d'équipement (20,21,23,26,45&amp;81)</u></b>	4 323 500	<b><u>Subventions d'investissement et opérations cpte de tiers</u></b>	525 000
<b><u>FDR</u></b>	24 473	<b><u>Autres dotations (FCTVA)</u></b>	800 000
<b><u>Remboursement du capital de la dette</u></b>	540 000	<b><u>Besoin prévisionnel d'emprunt</u></b>	1 600 000
<b><u>Avances forfaitaires</u></b>	50 000		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>4 937 973</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>2 925 000</b>

- **COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Pour 2020, les dépenses d'équipement sur ce budget s'élèvent à 4 323 500€. Ces dépenses d'équipement correspondent à la poursuite du renouvellement des bus GNV, à la billettique, à la mise en place du SAEIV (système d'information des voyageurs).

Sont comprises dans les dépenses d'investissement, le remboursement de l'annuité en capital de la dette pour un montant de 540 000€ résultant des emprunts mobilisés en 2018 et 2019 pour un montant total de 8,8M€.

- COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Ces recettes réelles d'investissement sont composées :

- de subventions pour 525K€ au titre du dispositif de la Dotation de Soutien à l'investissement Public Local pour l'installation des garages à vélos et l'achat des bus au gaz.
- du FCVTA pour 800K€

Le besoin prévisionnel d'emprunt sur 2020 s'établit à 1,6M€.

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DES AUTRES BUDGETS ANNEXES : BUDGETS PRIMITIFS 2020**

(hors assainissement et eau)

**I – L'EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES**

			Fonctionnement	Investissement	TOTAL
<b>BATIMENT</b>	Dépenses	Ordre	341 030	226 573	567 603
		Réel	<b>381 621</b>	<b>2 139 922</b>	<b>2 521 543</b>
	Recettes	Ordre	176 573	391 030	567 603
		Réel	<b>546 078</b>	<b>1 975 465</b>	<b>2 521 544</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ZAC</b>	Dépenses	Ordre	0	2 145 980	2 145 980
		Réel	<b>6 030 000</b>	<b>0</b>	<b>6 030 000</b>
	Recettes	Ordre	2 145 980	0	2 145 980
		Réel	<b>3 884 020</b>	<b>2 145 980</b>	<b>6 030 000</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>QUARTIERS VAUBAN</b>	Dépenses	Ordre	462 190	<b>579 889</b>	<b>1 042 079</b>
		Réel	<b>344 565</b>	2 200 000	2 544 565
	Recettes	Ordre	529 889	<b>512 190</b>	<b>1 042 079</b>
		Réel	<b>276 866</b>	2 267 699	2 544 565
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TRANSPORT</b>	Dépenses	Ordre	2 625 600	662 627	3 288 227
		Réel	<b>13 443 616</b>	<b>4 937 973</b>	<b>18 381 589</b>
	Recettes	Ordre	612 627	2 675 600	3 288 227
		Réel	<b>15 456 589</b>	<b>2 925 000</b>	<b>18 381 589</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CENTRE BALNEO LUDIQUE</b>	Dépenses	Ordre	1 269 079	<b>1 419 509</b>	<b>2 688 588</b>
		Réel	<b>460 600</b>	200 000	660 600
	Recettes	Ordre	1 259 768	<b>1 428 820</b>	<b>2 688 588</b>
		Réel	<b>469 911</b>	190 689	660 600
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ORDURES MENAGERES</b>	Dépenses	Ordre	0	0	0
		Réel	<b>14 184 150</b>	<b>0</b>	<b>14 184 150</b>
	Recettes	Ordre	0	0	0
		Réel	<b>14 184 150</b>	<b>0</b>	<b>14 184 150</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- **Le Budget Bâtiment** : reprend l'ensemble des bâtiments loués à des tiers privés soumis à TVA. Il s'agit d'un budget géré en hors taxes. Les dépenses reprises au titre de ce budget concernent, en fonctionnement, les taxes foncières et les dépenses courantes de ces bâtiments.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux loyers et au remboursement par les locataires de la TEOM.

En investissement, les dépenses d'équipement concernent pour une grosse partie les travaux liés à la construction du campus numérique. En recettes d'investissement, est prévue une subvention de 150K€ pour la même opération. Est également prévue une avance remboursable du Budget Principal pour 1,8M€.

- **Le Budget ZAC** : ce budget est également un budget géré en hors taxes. Les dépenses prévues au budget 2020 concernent l'aménagement des zones d'activités du territoire en vue de l'implantation d'entreprises. Les recettes correspondent aux cessions de terrains pour l'implantation ou l'extension d'entreprises.

- **Le Budget des Quartiers Vauban** : En fonctionnement, ce budget reprend en dépenses l'entretien des terrains et les taxes foncières. Ces dépenses sont financées par le Budget Principal pour un montant en recettes de fonctionnement de 276 886€.

En investissement, les crédits prévus en dépenses sont affectés au financement de la réfection des remparts et à la poursuite de la restauration de la chapelle. En recettes d'investissement, sont prévus des cofinancements en provenance de l'Etat, de la Région et de l'Europe (FEDER). La subvention d'équilibre du Budget Principal sur la section d'investissement est estimée à 1,6 M€.

- **Le Budget Centre Aqualudique** : En fonctionnement, ce budget reprend, en dépenses, la contribution forfaitaire à verser au délégataire, la SNC Aquarena, pour l'exploitation du centre Aqualudique.

Les dépenses d'investissement prévues au BP 2020 reprennent quelques gros travaux d'entretien, dont la reprise du revêtement de la pataugeoire.

- **Le Budget Ordures Ménagères** : En fonctionnement, les dépenses reprennent l'intégralité du coût du ramassage et du traitement des ordures ménagères pour 14,2M€. Ces dépenses sont équilibrées en recettes par les produits issus de la TEOM estimés à 13,22M€. Ces prévisions ont été établies sur la base d'une évolution des bases cadastrales de +0.09% pour les locaux d'habitation (IPC) et de +0,2% pour les locaux professionnels qui ont fait l'objet de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (évolution moyenne des tarifs).

S'agissant des taux, aucune hausse n'est prévue pour 2020. Les taux de TEOM inchangés sont donc de 12,45% en zone 1 et de 9,95% en zone 2.

Le taux de couverture des dépenses liées aux ordures ménagères par la TEOM est de 93,2%, le solde étant financé par une subvention d'équilibre émanant du Budget Principal à hauteur de 968M€.

L'ensemble des budgets annexes est équilibré.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGET ASSAINISSEMENT

I – LE BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS SES GRANDES MASSES

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>Recettes d'ordre</b>		
	Amort.	1 824 810	Amort.	316 422	
	Vir. vers sect. Invest.	1 986 560			
	<b>Dépenses Réelles</b>	<b>1 008 052</b>	<b>Recettes Réelles</b>	<b>4 503 000</b>	
	<b>4 819 422</b>	<b>=</b>	<b>4 819 422</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>Recettes d'ordre</b>		
	Amort.	316 422	Vir. de la sect. Fonct.	1 986 560	
	Op. patrimoniales	50 000	Amort.	1 824 810	
			Op. patrimoniales	50 000	
	<b>Dépenses d'équip. N</b>	<b>3 664 300</b>	<b>Recettes d'équip. N</b>	<b>688 665</b>	
	Fonds de roulement	20 287	Avances Remb. Agence Eau	498 674	
	Avances Forfaitaires	50 000			
	Remb. Capital de la dette	1 297 700	Emprunt prévisionnel	350 000	
		<b>5 398 709</b>	<b>=</b>	<b>5 398 709</b>	

Le budget primitif 2020 s'équilibre :

- en fonctionnement à 4 819 422€
- et en investissement à 5 398 709€

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2020 s'élèvent à 4 503 000€. Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2020 s'élèvent à 1 008 052€.

FONCTIONNEMENT			
<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
<u>Charges à caractère général</u>	324 930	<u>Vente de produits fabriqués, prestations de services...</u>	3 940 000
<u>Charges de personnel et frais assimilés</u>	252 586	<u>Subventions d'exploitations</u>	520 000
<u>Autres charges de gestion courante</u>	11 500	<u>Autres produits de gestion courante</u>	43 000
<u>Charges financières</u> (intérêts dette)	339 036	<u>Produits exceptionnels</u>	
<u>Charges exceptionnelles</u>	75 000		
<u>Provisions</u>	5 000		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 008 052</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>4 503 000</b>

- **COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Pour 2020, les dépenses prévisionnelles en fonctionnement se répartissent majoritairement entre des charges à caractère général correspondant principalement à des dépenses pour les contrôles de conformité, les taxes foncières, les taxes hydrauliques, des intérêts de la dette et des charges de personnel.

- **COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués composées notamment de la surtaxe assainissement prévue à hauteur de 3 485 000€ (surtaxe de 0,85€/m3), la Prime pour le Financement de l'Assainissement Collectif prévues à hauteur de 350 000€ et des subventions d'exploitation émanant principalement de l'Agence de l'Eau au titre de la surprime d'épuration prévue à hauteur de 520 000€. Les autres produits de gestion courante correspondent à la redevance pour frais de conformité payée par le délégataire conformément au contrat de DSP (Délégation de Service Public).

- **L'EPARGNE BRUTE PREVISIONNELLE**

*Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.*

Au budget primitif 2020, l'épargne brute prévisionnelle est de 3,5 M€

### **III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b><u>DEPENSES REELLES</u></b>		<b><u>RECETTES REELLES</u></b>	
<b><u>Dépenses d'équipement (20,21,23,26,4581)</u></b>	3 664 300	<b><u>Subventions d'investissement et opérations cpte de tiers</u></b>	688 665
<b><u>FDR</u></b>	20 287	<b><u>Avances remboursables (Agence de l'Eau)</u></b>	498 674
<b><u>Remboursement du capital de la dette</u></b>	1 297 700	<b><u>Besoin prévisionnel d'emprunt</u></b>	350 000
<b><u>Avances forfaitaires</u></b>	50 000		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>5 032 287</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 537 339</b>

- **COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 3 664 300€.

L'annuité du remboursement du capital de la dette est inscrite pour un montant de 1 297 700€.

- **COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les ressources d'investissement de ce budget se répartissent entre :

- des subventions d'équipement pour 688 665€
- et des avances remboursables consenties par l'Agence de l'Eau pour 498 674€

L'équilibre de la section d'investissement est opéré avec un recours prévisionnel à l'emprunt 0,35M€.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

BUDGET EAU

I – LE BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET EAU DANS SES GRANDES MASSES

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>Recettes d'ordre</b>	
	Amort.	631 778	Amort.	61 641
	Vir. vers sect. Invest.	399 512		
	<b>Dépenses Réelles</b>	<b>294 851</b>	<b>Recettes Réelles</b>	<b>1 264 500</b>
	<b>1 326 141</b>	<b>=</b>	<b>1 326 141</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>Recettes d'ordre</b>	
	Amort.	61 641	Vir. de la sect. Fonct.	399 512
	Op. patrimoniales	50 000	Amort.	631 778
			Op. patrimoniales	50 000
	<b>Dépenses d'équip. N</b>	<b>1 042 100</b>	<b>Recettes d'équip. N</b>	<b>60 000</b>
	Fonds de roulement	38 549		
	Remb. Capital de la dette	149 000	Emprunt prévisionnel	250 000
	Avances Forfaitaires	50 000		
	<b>1 391 290</b>	<b>=</b>	<b>1 391 290</b>	

Le budget primitif 2020 s'équilibre :

- en fonctionnement à 1 326 141€
- et en investissement à 1 391 290€.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2020 s'élèvent à 1 264 500€. Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2020 s'élèvent à 294 851€.

FONCTIONNEMENT			
<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
<u>Charges à caractère général</u>	98 975		
<u>Charges de personnel et frais assimilés</u>	119 600	<u>Vente de produits fabriqués, prestations</u> (dt surtaxe eau)	1 195 500
<u>Autres charges gestion de courante</u>	1 000		
<u>Charges financières</u> (intérêts dette)	71 776	<u>Autres produits de gestion courante</u>	69 000
<u>Charges exceptionnelles</u>	3 500	<u>Produits exceptionnels</u>	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>294 851</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 264 500</b>

- **COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Pour 2020, les dépenses prévisionnelles en fonctionnement se répartissent majoritairement entre des charges courantes correspondant aux taxes foncières, aux dépenses de personnel et aux intérêts de la dette.

- **COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués et d'autres produits de gestion courante (redevance pour contrôle et redevances pour occupation du domaine public).

Parmi les ventes de produits fabriqués figurent la part surtaxe eau revenant à la CUA prévue à hauteur de 1 014 500€ (0,2029€/m3) ainsi que les ressources liées à la location des compteurs d'eau par le délégataire pour 181 000€.

- **L'ÉPARGNE BRUTE**

Le BP 2020 fait ressortir une épargne brute prévisionnelle de 0,97M€.

### **III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b><u>DEPENSES REELLES</u></b>		<b><u>RECETTES REELLES</u></b>	
<b><u>Dépenses d'équipement (20,204,21,23,45)</u></b>	1 042 100	<b><u>Subventions d'équipement</u></b>	60 000
<b><u>FDR</u></b>	38 549		
<b><u>Remboursement du capital de la dette</u></b>	149 000	<b><u>Besoin prévisionnel d'emprunt</u></b>	250 000
<b><u>Avances forfaitaires</u></b>	50 000		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 279 649</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>310 000</b>

- **COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 1 042 100€.

L'annuité du remboursement du capital de la dette a été enregistrée à 149 000€.

- **COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les ressources d'investissement de ce budget correspondent à des subventions d'équipement pour 60 000€.

L'équilibre de la section d'investissement est opéré avec un recours à l'emprunt prévisionnel de 250 000€.

PRESENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

AU TRAVERS DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

**FAVORISER L'EMPLOI ET LA FORMATION 10.6M€**

	Dépenses	Recettes
Zones d'activités (dt Artoipole 3)	6 030 000	3 884 020
CESI	1 833 333	150 000
Pôle recherche et dvlpmt agroalim.	1 120 000	1
URMA	500 000	
Aide à la création d'emplois	310 000	
Entrée au capital SAS Euramétha	223 000	
Bâtiments économiques	312 500	
Boucle locale numérique	160 760	
Marché aux Bestiaux	28 000	
Entretien bâtiments (APRA)	25 000	
Entretien des Zones d'activités	20 000	
Aide aux entreprises		30 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 562 593</b>	<b>4 064 021</b>

**ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE 4.1M€**

	Dépenses	Recettes
Salle des sports Guy Mollet	2 350 000	
Schéma vélos	675 000	
Etude transition énergétique	420 000	80 000
DIG scarpe	250 000	
Plan climat territorial - étude vulnérabilité	150 000	
TX amélioration de perf. énergétique	150 000	
Plan climat territorial - VAE	80 000	
Plan boisement - 8 sites - maillage	35 000	
Plan climat territorial - villes respirables		400 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 110 000</b>	<b>480 000</b>

**DEVELOPPER LA MOBILITE 4.5M€**

	Dépenses	Recettes
Matériel de transport	2 975 000	
Billetique	841 000	
Etude Mobilité	226 000	
Aménagement dépôts de bus	189 000	
SAEIV	180 000	
Aménagement du domaine public	136 000	525 000
Equipement matériel de transport	2 500	
<b>TOTAL</b>	<b>4 549 500</b>	<b>525 000</b>

**SOUTENIR LE LOGEMENT ET L'HABITAT 3.6M€**

	Dépenses	Recettes
Habitat CUA	1 738 662	100 000
Habitat Etat	1 651 371	1 741 910
ANRU1 - St Laurent / St Nicolas	10 000	305 180
PNRU St Michel	252 600	
<b>TOTAL</b>	<b>3 652 633</b>	<b>2 147 090</b>

**PROTEGER L'ENVIRONNEMENT 4.9M€**

	Dépenses	Recettes
Travaux de collecteurs assainissement	1 850 500	132 321
Réalisation d'ouvrages - Bassin Vaudry SLB	1 310 000	386 189
Travaux réseau eau	592 100	60 000
Travaux d'assainissement	503 800	170 155
Réservoirs et châteaux d'eau	450 000	
DIG scarpe	200 000	100 000
Sage Scarpe Amont		70 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 906 400</b>	<b>918 665</b>

**ENTREtenir NOTRE PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE 10.6M€**

	Dépenses	Recettes
Entretiens des voiries	5 763 000	100 000
Citadelle - réfection des remparts	1 000 000	300 000
Citadelle - Travaux bâtiments divers	410 000	209 258
Entretien salle des sports	400 000	30 000
Voiries et réseaux Citadelle dt infirmerie	370 000	
Entretien poteaux et bouches incendie	350 000	
Entretien des bâtiments communautaires	350 000	
Entretien espaces GDV dt grds passages	340 000	
Voirie St Nicaise/maison maitres chiens	320 000	
Réserves foncières	230 000	
Informatique	169 100	
Extension des cimetières	165 000	
Démolitions diverses	150 000	
Centre Aqualudique	150 000	
Mobilier et matériel	145 000	
Véhicules légers	100 000	
Renforcement réseaux d'électrification	100 000	
Aménagement salle du conseil comm.	70 000	
Citadelle - Plantations	50 000	
Produits amendes de police		400 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 632 100</b>	<b>1 039 258</b>

**ACCOMPAGNER LA SOLIDARITE ET RENFORCER LA PREVENTION 2.1M€**

	Dépenses	Recettes
Fonds de concours	1 094 161	
GEMAPI	368 000	
Maison Nénuphar	160 000	
Entretien bât. domaine social	145 000	
Vidéoprotection des sites comm.	129 000	
Fourriere / refuge	80 000	
Plateforme ressources	70 000	
Humanisation établissement 4AJ	53 500	35 000
Scota Avance remboursable		20 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 099 661</b>	<b>55 000</b>

**RENDRE ENCORE PLUS ATTRACTIF NOTRE TERRITOIRE 2.8M€**

	Dépenses	Recettes
Aménag. paysager parc du Burién	1 000 000	180 000
Abords canal St Michel	740 000	120 000
Aire de stationnement à services (camping-car)	720 000	
Base nautique - stade d'eaux vives	209 090	
Etudes urbaines	95 000	184 530
Master plan Ecopole Gare	21 960	
Bassin d'eau plate		158 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 786 050</b>	<b>642 530</b>

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020  
BUDGETS CONSOLIDES  
DEPENSES D'EQUIPEMENT**

	DEPENSES EQUIPEMENT BP 20	
	Dépenses	Recettes
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>23 893 204</b>	<b>4 054 621</b>
<b>BUDGET BATIMENT</b>	<b>2 045 833</b>	<b>150 000</b>
<b>BUDGET ZAC</b>	<b>6 030 000</b>	<b>3 884 020</b>
<b>BUDGET CENTRE AQUALUDIQUE</b>	<b>150 000</b>	<b>-</b>
<b>BUDGET QUARTIERS VAUBAN</b>	<b>2 150 000</b>	<b>509 258</b>
<b>BUDGET TRANSPORT</b>	<b>4 323 500</b>	<b>525 000</b>
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>3 664 300</b>	<b>688 665</b>
<b>BUDGET EAU</b>	<b>1 042 100</b>	<b>60 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>43 298 937</b>	<b>9 871 564</b>

Le BP 2020 prévoit, tous budgets confondus, 43,3M€ de dépenses d'équipement et 9,9M€ de recettes d'équipement (subventions et cessions).